



**Direction Régionale et Départementale de la Jeunesse,
des Sports et de la Cohésion Sociale Nouvelle-Aquitaine**
7, bd Jacques Chaban Delmas - 33525 Bruges Cedex
Tél : 05 56 69 38 00 - <http://nouvelle-aquitaine.drdjcs.gov.fr>

Dossier de presse

Agrément Service Civique de la ligue régionale de Football Nouvelle-Aquitaine

Signature de l'agrément et de la charte de qualité
vendredi 4 mai 2018 à 10 h 30



Sommaire

L'agrément de Service Civique de la ligue de football NA	page 3
Qu'est-ce que le Service Civique ?	page 4
Les principes	page 5
Le Service Civique en quelques dates	page 6
Témoignages des volontaires et des tuteurs	page 7
Bilan chiffré 2017 du Service Civique	page 8
Le profil des volontaires en Service Civique depuis 2010	page 9
Perspectives 2018	page 10
Liens utiles	page 11
Les signataires	page 12

Agrément de Service Civique la Ligue de Football de Nouvelle-Aquitaine

La Ligue de football Nouvelle-Aquitaine porte un agrément visant à mettre à disposition des volontaires auprès des clubs de football de Nouvelle-Aquitaine : 500 missions de 8 mois à partir de la rentrée 2018.

Jusqu'à présent, les clubs déposaient individuellement une demande d'agrément auprès des référents Service Civique des DDSCS/PP ou auprès de divers porteurs d'agréments collectifs.

Désormais, le projet de la Ligue de Football propose aux clubs une simplification des démarches administratives, un accompagnement dans leur rôle de structure d'accueil tout au long de la mission des volontaires et un meilleur suivi des jeunes.

Un objectif majeur : offrir une expérience de qualité aux jeunes qui souhaitent s'engager :

La Ligue veillera au respect des engagements liés au dispositif dans le cadre de la charte établie pour préserver l'intégrité du Service Civique.

Missions agréées :

3

- Sensibiliser à la citoyenneté au sein des clubs de football (vivre ensemble, lutter contre les incivilités, encourager au respect et à la non violence)
- Participer à la médiation entre le club, les usagers, les familles et mieux faire connaître les actions du club auprès des partenaires et du public de proximité
- Encourager la pratique féminine, la participation d'un public féminin et la mixité
- Accueillir des jeunes issus des territoires prioritaires (politique de la ville, Zone Rurale de Revitalisation)
- Soutenir la mise en œuvre d'événements qui contribuent à attirer de nouveaux publics au sein des clubs.

Le volontaire n'est ni un salarié, ni un stagiaire, ni un employé rémunéré, ni un éducateur sportif et en ce sens n'assumera aucune tâche d'encadrement en autonomie, et ce quel que soit le niveau de pratique (y compris de loisir, de découverte ou d'initiation) et quels que soient les éventuels diplômes fédéraux ou professionnels qu'il pourrait avoir.

Un tuteur ou une personne référente suivra le jeune sur le lieu de mission et effectuera un suivi régulier et formalisé de la mission et du projet d'avenir du volontaire.



Qu'est-ce que le Service Civique ?

Créé par la loi du 10 mars 2010, le Service Civique est plus qu'une politique publique pour la jeunesse, c'est une politique publique pour tous favorisant le vivre ensemble. Son objectif est de favoriser la mixité sociale et de renforcer la cohésion nationale.

Selon l'article L.120-1 du code du service national, le Service Civique a pour objet de renforcer la cohésion nationale et la mixité sociale et offre à toute personne volontaire l'opportunité de servir les valeurs de la République et de s'engager en faveur d'un projet collectif en effectuant une mission d'intérêt général auprès d'une personne morale agréée.

Un engagement volontaire

Le Service Civique est un engagement volontaire d'une durée moyenne de 8 mois au service de l'intérêt général, d'une durée hebdomadaire de 24 heures minimum, il est indemnisé 580 €* par mois.

**Cette indemnité se compose de 473,04 € pris en charge par l'État + 107,58 € pris en charge par l'organisme d'accueil.*

Ouvert à tous les jeunes

Le Service Civique est une expérience unique ouverte à tous les jeunes de 16 à 25 ans, jusqu'à 30 ans en situation de handicap, sans condition de diplôme.

Pour valider son contrat d'engagement en Service Civique avec l'organisme d'accueil, il faut fournir l'une des pièces administratives suivantes :

- une pièce justifiant de la nationalité française, celle d'un état membre de l'Union européenne ou de l'espace économique européen ;
- un titre de séjour régulier en France effectif depuis plus d'un an ;
- un titre de séjour régulier en France effectif sans condition de durée et détenir le statut d'étudiant étranger, de réfugié ou être bénéficiaire de la protection subsidiaire.

Les étrangers possédant une carte de séjour pluriannuelle générale délivrée après un premier document de séjour, ou une carte de résidence de plein droit à l'étranger reconnu réfugié, sont également éligibles au dispositif.

Il n'y a pas de conditions de diplôme ni d'expérience professionnelle. Ce sont les savoirs-être et la motivation qui comptent avant tout.

En France ou à l'étranger

La mission de Service Civique est au service de l'intérêt général. Elle permet une expérience d'engagement, de citoyenneté active auprès d'organismes divers (association, collectivité territoriale, service de l'État) ...

4



Qu'est-ce que le Service Civique ?

LES 8 PRINCIPES FONDAMENTAUX DU SERVICE CIVIQUE

1. Intérêt général

Le Service Civique est un engagement au service de l'intérêt général, qui permet aux jeunes volontaires de réaliser une mission en faveur de la cohésion nationale et de la solidarité.

2. Citoyenneté

Tout au long de la mission de Service Civique, les volontaires vivent une expérience de citoyenneté et d'ouverture sur le monde, via la mission qu'ils réalisent, via leur environnement d'accueil (association, service de l'État, collectivité territoriale...) ou via les formations qu'ils reçoivent.

3. Mixité

Le Service Civique a pour objectif de faire vivre une expérience de mixité aux volontaires. Leur mission doit leur permettre de rencontrer des personnes différentes et d'être confrontés à un environnement avec lequel ils n'auraient pas été naturellement en contact, que cela soit à travers les publics ou d'autres volontaires aux profils variés avec qui ils interviennent ou qu'ils pourront rencontrer pendant la durée de leur Service Civique.

4. Accessibilité

Les missions de Service Civique doivent être accessibles à tous quels que soient le profil, la situation et l'origine des candidats, leur parcours ou leur formation initiale. Le processus de sélection doit tenir compte de ce principe fondamental et se faire sur la base de la motivation des jeunes à s'engager.

5. Complémentarité

Les missions proposées aux volontaires au sein des structures d'accueil sont complémentaires de celles des salariés, des bénévoles et des stagiaires et ne peuvent s'y substituer. Elles ne peuvent être indispensables au bon fonctionnement habituel des organismes. Elles permettent de proposer des actions socialement innovantes et de nouvelles façons d'intervenir au profit des bénéficiaires de l'organisme d'accueil.

5

6. Initiative

Le Service Civique permet aussi bien aux jeunes qu'aux organismes de tester de nouveaux projets et de nouvelles méthodes. Les volontaires doivent pouvoir faire preuve d'initiative tout en respectant les règles de vie et le fonctionnement de l'organisme qui les accueille.

7. Accompagnement bienveillant

L'accompagnement des volontaires est au cœur du projet d'accueil. Le Service Civique est un temps de transmission entre chaque jeune engagé et son tuteur ou les autres membres de son organisme d'accueil. C'est également pour lui un temps de réflexion et de maturation de son projet d'avenir. Dans un environnement bienveillant, les volontaires s'ouvrent aux autres, découvrent, progressent dans leur mission, dans leur projet de vie, dans leur parcours et dans leur vision du monde.

8. Respect du statut

Le Service Civique est inscrit dans le code du service national. C'est un statut encadré fondé sur le volontariat et la réciprocité entre les volontaires et les organismes d'accueil. Pour la réussite de la mission de Service Civique, le cadre doit être connu, reconnu et respecté par l'ensemble des salariés, bénévoles, agents, bénéficiaires ou usagers des organismes d'accueil.



Le Service Civique en quelques dates

- Fin des années 80 : Développement du « Service National Ville »
- 22 février 1996 : Suspension du Service National obligatoire et création d'un Service Civil par Jacques Chirac, Président de la République
- 10 mars 2010 : Loi relative à la création du Service Civique
- Mai 2010 : Création de l'Agence du Service Civique
- 2010 : 6000 jeunes se sont engagés en Service Civique
- 9 mars 2015 : Colloque civique et citoyen pour le 5^{ème} anniversaire du Service Civique à l'Assemblée Nationale, volonté présidentielle réaffirmée de rendre le Service Civique universel. L'année 2015 est consacrée à célébrer les 5 ans du Service Civique partout en France, avec plus de 50 initiatives, rassemblements de volontaires...
- 11 janvier 2016 : Annonce de la généralisation du Service Civique, avec une cible à 350 000 jeunes, soit la moitié d'une classe d'âge à horizon 2018
- 31 décembre 2017 : Discours à la jeunesse d'Emmanuel MACRON, Président de la République, qui rappelle que la reconnaissance et la valorisation par l'ensemble de la société restent des enjeux clés pour poursuivre la montée en puissance et la généralisation du Service Civique
- 27 janvier 2017 : La LOI n°2017-86 relative à l'égalité et à la citoyenneté ouvre le dispositif à de nouvelles structures (offices HLM, Société d'économie mixte ...), élargit les conditions d'accès pour les étrangers et les réfugiés et ouvre de nouveaux droits pour les volontaires.
- 8 mars 2018 : Le Service Civique fête ses 8 ans, comptant au total plus de 270 000 jeunes qui se sont engagés dans des missions d'intérêt général. Un bilan qui illustre la capacité à répondre au souhait d'engagement des jeunes, qui a mobilisé plus de 10 000 structures d'accueil publiques et associatives partenaires.

6



Témoignages des volontaires

Des volontaires :

Théo, 22 ans - avril 2016. « *Quand je suis arrivé, j'étais un gamin. Aujourd'hui, j'ai grandi. J'ai beaucoup appris de la société et de la vie professionnelle.* »

Clothilde, 26 ans - avril 2016. « *Le Service Civique c'est vraiment accompagner les gens, pour pouvoir les aider dans les démarches, ne serait-ce que les accueillir en ayant le sourire on voit que tout se passe bien, c'est vraiment ça qui est plaisant. On se sent utile. Je peux me lancer beaucoup plus sereinement dans la vie active et arriver à ce que je veux.* »

Sophie, 22 ans. Elle intervient dans le domaine de la solidarité auprès des publics qui vivent dans la rue lors de maraude pour maintenir

le lien social : « *Le Service Civique, j'en avais besoin pour faire une pause dans mes études. C'est vraiment exceptionnel car on fait des choses qu'on ne ferait pas normalement (...) J'ai changé mon regard sur les personnes dans la rue, j'ai totalement déconstruit mes préjugés.* »

7

Philippe, 20 ans, mars 2017. Son domaine de mission : la culture. Il intervient auprès des publics de son quartier dans un café participatif afin de donner vie aux projets culturels. « *[Ma mission], cela créé beaucoup de liens et c'est ce que je recherchais avec ce Service Civique. (...) Grâce à ce Service Civique, je suis devenu plus avenant et moins timide.* »



Bilan chiffré 2017 du Service Civique en Nouvelle-Aquitaine

Bilan chiffré 2017

Nombre de jeunes entrés en mission en 2017 (tous agréments confondus)

- en Nouvelle-Aquitaine : 6 792
- en Gironde : 2022*

* Ces chiffres seront consolidés pour l'exercice 2017 fin avril 2018

Soit un effort financier de l'État pour la région Nouvelle-Aquitaine de plus de 70 millions d'Euros.

8

Territoire	Nombre de jeunes de 16-25 ans	2017 Nombre de jeunes volontaires au 31/12/2017 <i>Chiffres non consolidés</i>
16	33 904	418
17	62 458	601
19	22 127	222
23	9 801	148
24	36 125	407
33	195 802	2022
40	35 701	317
47	31 080	395
64	68 802	654
79	34 991	352
86	55 648	715
87	43 044	541
N-A	629 483	6792

Profil des volontaires en Service Civique depuis 2010

Genre :

Genre	Gironde	Total Région
Femme	61,7%	59,1%
Homme	38,3%	40,9%
Total	100,0%	100,0%

Niveau de formation :

Niveau de formation	Gironde	Total Région
CAP-BEP validé (V)	5,5%	6,4%
Sortie avec un diplôme de niveau Bac+2 (III)	17,1%	17,3%
Sortie avec un diplôme de niveau supérieur à Bac+2 (I, II)	25,8%	19,7%
Sortie de terminale avec le Bac ou abandon études supérieures sans diplôme (IV)	38,2%	41,1%
Sortie en 3ème (Vbis)	3,4%	3,5%
Sortie en cours de 1er cycle de l'enseignement secondaire (6ème à 4ème) (VI)	1,6%	1,3%
Sortie en cours de CAP-BEP avant la dernière année (Vbis)	1,0%	1,2%
Sortie en cours de dernière année de CAP-BEP, sans valider de diplôme (V)	0,9%	1,2%
Sortie en cours de seconde ou première (V)	3,2%	3,9%
Sortie en cours de terminale ou Bac non validé (IV)	3,3%	4,4%
Total	100,0%	100,0%

9

Caractéristiques des missions :

Thématique	Gironde	Total Région
01 - Solidarité	25,5%	26,7%
02 - Santé	4,2%	4,1%
03 - Education pour tous	23,4%	22,4%
04 - Culture et loisirs	16,5%	14,3%
05 - Sport	8,1%	14,8%
06 - Environnement	11,4%	9,4%
07 - Mémoire et citoyenneté	9,3%	7,0%
08 - Développement international et action humanitaire	1,4%	1,0%
09 - Intervention d'urgence	0,2%	0,4%

Perspectives 2018

Yannick BLANC, Président de l'Agence du Service Civique :

- « *Le Service Civique recrée du lien dans la société. Notre objectif est de réussir l'acclimatation du Service Civique dans le parcours du citoyen et dans la société française. La priorité de l'année 2018 est de veiller à l'intégrité et la qualité du Service Civique* »

● Objectifs chiffrés 2018

■ Nombre de jeunes entrés en mission au 31/03/2018 (tous agréments confondus)

- en Nouvelle-Aquitaine : 1 490
- en Gironde : 434

A ces chiffres s'ajoutent 500 postes mis à disposition à la Ligue de Football Nouvelle-Aquitaine.

■ Objectif 2018 du nombre de jeunes entrés en mission (tous agréments confondus)

- en Nouvelle-Aquitaine : 7 221
- en Gironde : 2 016

Au niveau national : 92 340 postes tous agréments confondus.

Avec des « missions pour chacun au service de tous », le Service Civique joue un rôle sociétal majeur en apportant une réponse concrète et qui fait sens pour les jeunes : « s'engager socialement » et « être utile aux autres ».

10

Les services de l'État en Nouvelle-Aquitaine restent mobilisés pour :

- Déployer une offre de Service Civique de qualité
- Renforcer l'accessibilité du Service Civique dans un objectif de mixité sur tous les territoires dans leur diversité
- Veiller à ce que le Service Civique demeure une expérience de citoyenneté
- Animer la communauté du Service Civique



Liens utiles

Toutes les informations pratiques et toutes les missions :

SERVICE-CIVIQUE.GOUV.FR/JEUNES-VOLONTAIRES

Actualités/Presse Agence du Service Civique :

<https://www.service-civique.gouv.fr/presse/>

« Le Service Civique, 8 ans déjà !

Un engagement citoyen de plus en plus valorisé par la société et reconnu comme un atout dans les parcours des jeunes (...) »

Vidéo de présentation du Service Civique :

https://www.youtube.com/watch?v=KwbO4_fqEW8&feature=youtu.be



Les signataires



Didier LALLEMENT,
Préfet de la Région Nouvelle-Aquitaine



Saïd ENNJIMI
Président de la Ligue de Football Nouvelle-Aquitaine



En présence de Patrick BAHEGNE
Directeur Régional et Départemental de la Jeunesse, des Sports et de la
Cohésion Sociale Nouvelle-Aquitaine